

## **Plan d'études cadre - certificat supérieur**

Ce cycle est dédié à l'intégration avancée des compétences techniques, à la recherche de l'expression personnelle et à l'approfondissement de l'interprétation musicale. Cette phase représente un processus de perfectionnement ultime, où l'artiste développe non seulement son savoir-faire instrumental ou vocal, mais aussi sa capacité à s'autoévaluer, à réfléchir sur son évolution et à affiner sa sensibilité artistique. Les étudiants sont amenés à consolider les techniques acquises, à explorer un répertoire plus exigeant et à se préparer à la scène. L'accent est mis sur la musicalité, l'interprétation et la recherche d'une identité artistique propre. Les étudiants sont encouragés à collaborer avec d'autres musiciens tout en se produisant en concert dans des contextes variés.

### **Durée**

Ce cycle dure entre 2 et 3 ans, selon les besoins et les progrès de chaque étudiant. Il est conçu pour s'adapter aux objectifs de chacun, qu'ils aspirent à approfondir leur pratique musicale ou à évoluer comme musiciens amateurs engagés.

### **Évaluations intermédiaires**

À l'issue de chaque année scolaire, une évaluation permet le passage à l'année supérieure. L'évaluation se déroule à huis clos et consiste en l'interprétation de trois pièces de styles musicaux différents, choisies en concertation entre l'étudiant et son professeur. Ces pièces doivent refléter la diversité du répertoire et permettre d'évaluer les compétences techniques et musicales de l'étudiant.

Après chaque évaluation, un entretien individuel est organisé pour discuter des progrès, des difficultés rencontrées et des objectifs à venir. Ce moment d'échange fournit des retours détaillés sur la prestation et accompagne l'étudiant dans son parcours musical.

### **Évaluation en vue de l'obtention du certificat supérieur d'études musicales**

À l'issue de ce cycle (au maximum trois ans), l'étudiant organise, avec l'aide de son professeur, une prestation publique qui constitue une étape clé de son parcours. Le programme de cette prestation, librement choisi en collaboration avec le professeur, doit être soumis pour accord au doyen de la discipline. Ce choix de répertoire reflète les goûts, les préférences artistiques et les aspirations personnelles de l'étudiant, tout en mettant en valeur les compétences techniques et musicales développées au cours du cycle.

Lors de cette prestation publique, l'évaluation se concentre sur plusieurs aspects : la capacité de l'étudiant à communiquer musicalement avec son public, sa concentration, la maîtrise des techniques instrumentales ou vocales, ainsi que la musicalité et l'interprétation des œuvres présentées. Cette prestation permet de mesurer non seulement le développement technique et artistique, mais aussi la capacité de l'étudiant à s'exprimer en tant qu'artiste sur scène.